

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 Mars 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-01-07-URBANISME (2.1) – NOUVEL ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEY LE SEC

DATE DE CONVOCATION : 18 MARS 2021

DATE DE PUBLICATION : 29 MARS 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAIND Alde, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, KNAPEK Patrice, ROSSO Michel, MANSION François, MATTE Jean-François, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, LE PIOUFF Lydie, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	61 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	68 Votants

Par délibération communale en date du 29 mai 2015, la commune de Villey-le-Sec a souhaité la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération communautaire du 15 octobre 2020, la CC2T a arrêté le projet de PLU de la commune de Villey-le-Sec.

Suite à la demande d'ajout du résumé non technique du dossier de PLU (composante du rapport d'évaluation environnementale) de la part de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), le dossier de PLU modifié doit à nouveau être arrêté.

Pour rappel, **les grands objectifs du PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- Se doter d'un document d'urbanisme conforme aux dernières évolutions législatives et réglementaires et spécifiquement les lois Grenelle et ALUR ;
- Définir un projet de développement compatible avec les orientations du SCOT Sud 54 approuvé en 2013 ainsi que le PLH de la CC du Toulousain en cours d'actualisation ;
- Optimiser le foncier disponible sur le secteur de la Closerie, y favoriser un projet mixte défini en fonction des perspectives démographiques communales ;
- Permettre la protection et la valorisation du site du Fort ;
- Permettre l'aménagement des dents creuses dans l'enveloppe urbaine ;
- Favoriser l'installation de populations issues du village en privilégiant des formes d'habitat diversifiées ;
- Protéger le cadre de vie de la commune et les espaces naturels qui le composent et plus spécifiquement le site Natura 2000 ainsi que les espaces de coteaux ;
- Réglementer le statut des constructions le long du chemin rural descendant à la gare.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

Chapitre I : Concernant les espaces naturels, agricoles et forestiers

1. Maintenir un bon fonctionnement des espaces agricoles et favoriser leur exploitation
2. Préserver et valoriser le cadre environnemental

Chapitre II : Concernant la vie du village

3. Structurer le maillage des cheminements pour permettre le développement des loisirs et reconquérir les vergers
4. Favoriser l'économie énergétique et promouvoir les énergies renouvelables
5. Pérenniser et développer l'activité de loisirs et de tourisme

Chapitre III : Concernant le tissu urbain et les quartiers

6. Conserver l'image du territoire
7. Assurer une gestion économe de l'espace tout en maîtrisant une croissance harmonieuse

Bilan de la concertation :

La procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme de Villey-le-Sec en respectant les modalités définies dans la délibération de prescription :

- Diffusion de documents d'information aux étapes clés de la procédure,
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- Réunions publiques avant l'arrêt du projet

Un bilan de la concertation détaillé est disponible en pièce jointe de cette délibération, il permet au Conseil Communautaire, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune de Villey-le-Sec.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14, L153-16, L103-2 et R153-3 ;

Vu la délibération de la commune de Villey-le-Sec en date du 29 mai 2015 prescrivant la révision de son POS et sa transformation en PLU ;

Vu le débat sur le PADD ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 17 novembre 2016 ;

Vu la délibération de la CC2T du 15 octobre 2020 arrêtant une première fois le projet de révision du POS en PLU de la commune de Villey-le-Sec.

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Vu le bilan de la concertation exposé en pièce jointe ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le bilan de la concertation du dossier de PLU de la commune de Villey-le-Sec ;**
- **Arrête le projet de révision du POS en PLU modifié de la commune de Villey-le-Sec ;**
- **Soumet pour avis ce projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX